



Rapport d'activité 2025





Table des matières

Fait saillant 2025	2
Incendies importants sur le territoire de la MRC des Basques.....	2
Accident de la route.....	3
Simulation de recherche et de sauvetage.....	4
Investissement d'un camion échelle à Trois-Pistoles.....	5
Schéma de couverture de risques – MRC des Basques.....	5
Prévention incendie	6
Risques faibles et moyens.....	6
Risques moyens, élevés et très élevés.....	7
Éducation du public.....	7
Gestionnaire de formation.....	8
Statistiques des appels pour les interventions	9
Force de frappe	10
Système d'alarme incendie sans incendie	10
Mot de la fin	11
Rapport d'activité 2025 – État de la situation	12

Faits saillant de 2025

L'année 2025 a été marquée par des interventions significatives qui ont démontré l'engagement et la réactivité des équipes de sécurité incendie de la MRC des Basques.

Incendies importants sur le territoire de la MRC des Basques

Cette année, quelques incendies majeurs ont eu lieu sur le territoire de la MRC des Basques, notamment à Trois-Pistoles, Notre-Dame-des-Neiges, Saint-Jean-de-Dieu. L'un des incendies les plus significatifs a eu lieu dans une résidence de personnes âgées à Trois-Pistoles, l'évacuation des personnes s'est très bien déroulée et les pompiers ont réussi à sauver l'infrastructure et à éviter la propagation de l'incendie. À Saint-Jean-de-Dieu, un bâtiment agricole a été la proie des flammes et malgré plusieurs enjeux liés à l'accès à l'étable, à sa taille, à l'approvisionnement en eau et au démenagement des bêtes, l'intervention s'est bien déroulée, plusieurs bêtes ont malheureusement péri en raison de l'inhalation de la fumée. Deux autres interventions sont survenues à Notre-Dame-des-Neiges dans une résidence et un garage de véhicules lourds. Ces interventions ont été essentielles non seulement pour limiter les pertes humaines, mais aussi pour protéger des infrastructures vitales pour l'économie de la MRC.





Accident de la route

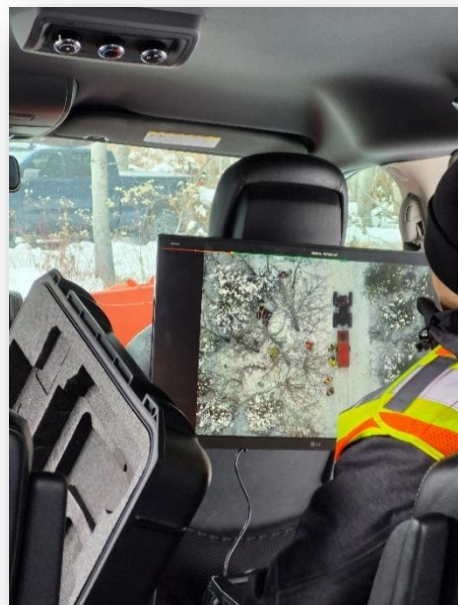
Les équipes ont également dû intervenir pour d'importants accidents de la route, notamment sur les routes 132 et 293, qui traverse une bonne portion de la MRC. Ces interventions ont exigé une coordination optimale entre les services de secours pour assurer la sécurité des victimes et des intervenants.



Simulation de recherche et de sauvetage

La caserne de Saint-Jean-de-Dieu avec la collaboration des équipes de bénévoles en recherche et sauvetage du KRTB et de Grande-Ourse de Rimouski ont procédé à une simulation organisée. L'organisme Sauvetage et recherche aériens du Québec (SERABEC) également pris part à l'exercice en déployant une équipe de recherche aérienne à bord d'un avion, ainsi qu'un drone et des véhicules.

L'exercice vise à améliorer le travail d'équipe des membres des différents organismes et de s'assurer que, le temps venu, assez de gens soient adéquatement formés pour les opérations de recherche et sauvetage.



Investissement d'un camion échelle à Trois-Pistoles

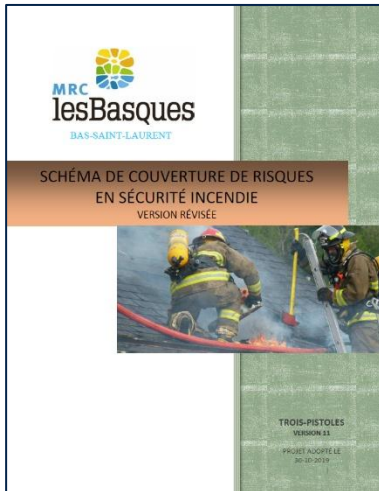
Le Service des incendies et sécurité civile (SISC) de la Ville de Trois-Pistoles vient d'ajouter un nouvel élément à sa flotte de véhicules. Il a récemment fait l'acquisition d'un camion-échelle anciennement utilisé aux États-Unis, mais complètement remis à neuf. Le camion de marque Rosenbauer a été acquis pour la somme de 774 931, 50 \$ auprès de l'entreprise Aréo-Feu de Saint-Hubert, près de Montréal.



Schéma de couverture de risques – MRC des Basques

Les schémas de couverture de risques ont vu le jour en 2004, à la suite de la mise en place de la Loi sur la sécurité incendie en 2001. Le schéma de couverture la MRC des Basques, qui est toujours valide jusqu'à 2030, nécessite une révision dû au nouvelle Orientation ministérielles de 2025. Cette modification permettra de réévaluer et d'optimiser les services incendies. Un travail rigoureux pour adapter notre approche aux défis actuels.





En conclusion, la révision et l'optimisation du schéma de couverture de risques représentent un investissement essentiel pour l'avenir de notre territoire et la sécurité de nos citoyens. Bien que de nombreux défis demeurent, en particulier en termes de collaboration entre municipalités et d'adaptation des protocoles, chaque action vise un objectif fondamental : offrir le meilleur service possible aux citoyens de la MRC des Basques en matière de sécurité incendie. Cela implique une gestion optimale des ressources et des interventions, avec une attention particulière aux spécificités locales.

Grâce à une collaboration constante, nous veillerons à protéger les vies humaines et à préserver les infrastructures cruciales pour notre économie régionale. Les efforts que nous déployons aujourd'hui façonneront un environnement plus sûr et plus résilient pour les années à venir. Ensemble, grâce à notre détermination et à la collaboration, nous relèverons les défis de demain.

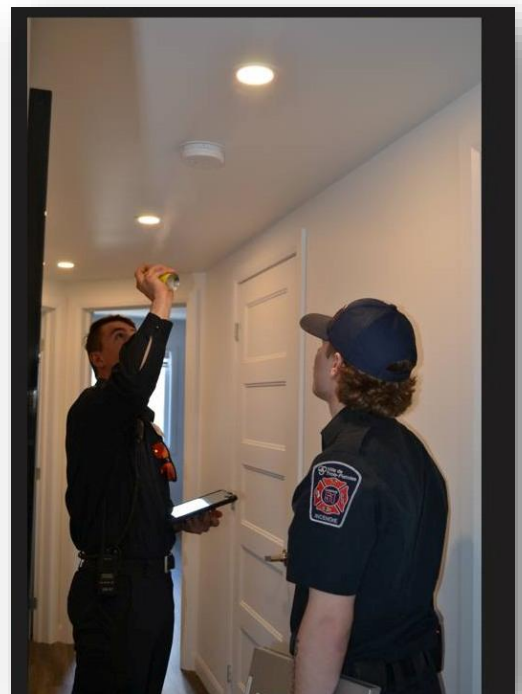
PRÉVENTION INCENDIE

Risques faibles et moyens

La vérification des avertisseurs de fumée demeure une priorité pour assurer la sécurité des résidences sur le territoire de la MRC des Basques. Ces vérifications sont réalisées par les pompiers des municipalités, qui effectuent des visites afin de s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs et de sensibiliser les citoyens à leur importance. **En 2025, c'est un total de 1081 résidences qui ont été visitées sur le territoire de la MRC des Basques, c'est le même total pour 2024.**

Tout au long de l'année, des campagnes de prévention ont été menées, notamment lors des changements d'heure et durant la Semaine de la prévention des incendies. Ces initiatives visent à rappeler l'importance d'avoir des avertisseurs en bon état et conformes aux normes en vigueur. Un important rattrapage était nécessaire en raison du retard accumulé dans certaines municipalités.

Bien que les objectifs ne soient pas encore complètement atteints, des efforts constants sont déployés pour optimiser le processus et accroître la couverture des inspections année après année. L'engagement des services incendie et la collaboration des citoyens sont essentiels pour renforcer cette démarche de prévention et assurer la sécurité de tous.



Cas particuliers

En plus des vérifications des avertisseurs de fumée, un travail important est mené par notre préventionniste en collaboration avec les municipalités impliquées pour traiter des situations à risque, telles que les cas de syndrome de Diogène, d'accumulation compulsive et de bâtiments vétustes. Ces problématiques sont de plus en plus fréquentes et nécessitent une intervention rapide, car elles représentent un danger direct pour la vie des occupants, la sécurité des pompiers et augmentent considérablement les risques d'incendie. Afin d'assurer une prise en charge adéquate, la majorité de ces cas impliquent également une collaboration étroite avec le centre hospitalier de Trois-Pistoles. Cette approche concertée permet d'offrir un soutien aux citoyens concernés tout en garantissant un environnement plus sécuritaire pour l'ensemble de la communauté. Les efforts déployés dans ce domaine visent à réduire les risques et à optimiser les interventions en matière de prévention incendie.

Risques moyens, élevés et très élevés

Le département de prévention poursuit ses efforts en matière de sécurité incendie en effectuant des visites régulières auprès des commerces et des bâtiments à risques élevés sur le territoire de la MRC des Basques. En parallèle, les inspections annuelles des garderies, des écoles et des résidences pour personnes âgées sont réalisées afin d'assurer la conformité aux normes de sécurité en vigueur et de réduire les risques pour les occupants.

En 2025, 81 bâtiments à risques moyens, élevés et très élevés qui ont été visités par le technicien en prévention incendie versus 55 en 2024. Un travail important reste à accomplir dans les prochaines années pour la conception et la mise à jour des plans d'intervention. Ces outils sont essentiels pour optimiser la préparation des services incendie en cas d'urgence et assurer une réponse rapide et efficace lors d'interventions dans ces établissements à haut risque.

L'amélioration continue de ces processus demeure une priorité afin d'accroître la sécurité de la population et du personnel intervenant.

Éducation du public

Au cours de l'année, plusieurs activités d'éducation du public ont été réalisées afin de sensibiliser la population aux risques d'incendie et aux mesures de prévention. Les services incendie locaux ont organisé diverses initiatives, telles que des visites de garderies, des journées portes ouvertes et des rencontres avec les citoyens, permettant ainsi une meilleure diffusion des bonnes pratiques en matière de sécurité incendie.

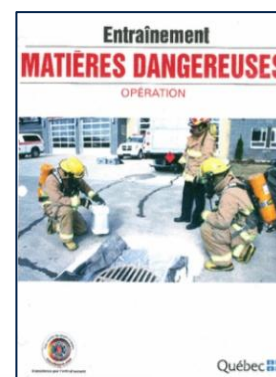
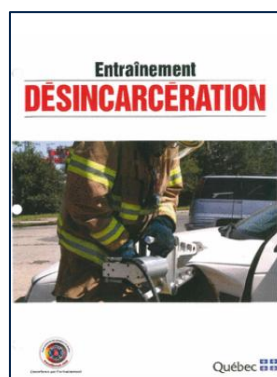
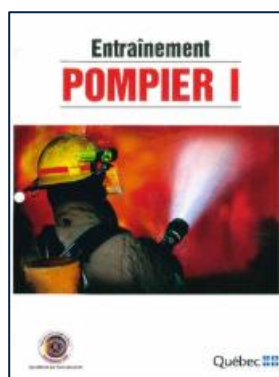
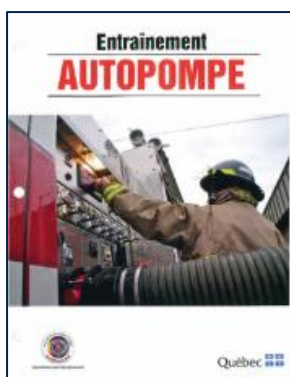


Grâce à l'engagement des services incendie, ces activités ont permis d'accroître la sensibilisation du public et de favoriser l'adoption de comportements sécuritaires au sein de la communauté.

Gestionnaire de formation

La MRC des Basques, en tant que gestionnaire de formation pour l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ), poursuit activement ses efforts pour assurer le développement et le maintien des compétences de la main-d'œuvre des services incendie locaux.

En parallèle, un travail administratif est mené pour assurer la conformité des formations des pompiers des différentes municipalités. Un redressement de l'état de la formation est en cours, garantissant que chaque intervenant respecte les exigences de l'ENPQ et de la réglementation en vigueur pour exercer ses fonctions. Un tableau de suivi détaillé a été mis en place pour assurer un suivi précis et structuré de l'ensemble des candidats, permettant ainsi une gestion efficace et transparente des compétences au sein des services incendie de la MRC.





Statistiques des appels pour les interventions

Les statistiques d'appel d'urgence est un outil intéressant pour illustrer concrètement les interventions que les services incendie de la MRC des Basques ont effectué durant l'année. Le tableau 1 répartit le type d'appel par municipalité et le tableau le total d'appel par municipalité en 2025.

Liste des codes PRI – Protocole de réponse incendie	Saint-Clément	Saint-Jean-de-Dieu	Sainte-Rita	Saint-Médard	Sainte-Françoise	Saint-Éloi	Trois-Pistoles	Notre-Dame-des-Neiges	Saint-Mathieu-de-Rieux	Saint-Simon	T.N.O.
Premier répondant (Saint-Clément)	2										
100 – Système d'alarme		3					17	8	6	5	
101 – Alarme de monoxyde de carbone											
102 – Vérification d'alarme							5	1		1	
110 – Feu de bâtiment		2			1		4	4			
111 – Feu de cheminée	1	1									
112 – Vérification intérieure							4				
120 – Feu extérieur						1	4	2			
121 – Feu de forêt / Tourbière								1			
122 – Vérification extérieure		1					4	1			
123 – Danger électrique extérieur		1	1				5	2	1	3	
130 – Feu de véhicule	1	3			1	1		1			
131 – Feu de véhicule avec matière dangereuse											
200 – Sauvetage nautique											
201 – Sauvetage terrestre		1					1	1		1	1
202 – Sauvetage en hauteur / espace clos											
203 – Sauvetage de personne (s) coincée (s)											
204 – Investigation / Autre (s) sauvetage (s)										1	
300 – Accident de la route (coincé)	1				1			1	1	1	
301 – Accident de la route (inconnu si coincé)				1						3	
302 – Accident de la route		3	1				1	6	4	5	
400 – Aide à la population		2					4	3	3		
401 – Assistance / Entraide							2				
500 – Incendie / Incident d' aéronef											
501 – Incendie / Incident ferroviaire											
502 – Incendie / Incident maritime											
503 – Incendie / Incident de matière dangereuse											
Exercice incendie	2	8	2	0	1	2	12	1	1	1	0
Total par municipalités	7	25	4	1	4	4	63	32	16	21	1
Total MRC	148 appels + 30 exercices incendie										



Force de frappe

Nombre d'appels pour incendie de bâtiment			Force de frappe admissible			Force de frappe atteinte			Pourcentage de la force de frappe atteinte		
2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
50	33	43	17	9	15	11	7	11	64%	77%	73%

Analyse de la force de frappe – Incendie de bâtiments (2024 et 2025)

Le tableau ci-dessus présente les données concernant l'atteinte de la force de frappe pour les incendies de bâtiment, soit le respect du nombre de pompiers requis dans les délais prescrits selon le schéma de couvertures de risques (8 pompiers en 15 minutes). Le nombre d'appel considéré pour incendie de bâtiment sont les appels pour les systèmes d'alarme incendie, les feux de cheminée et les feux de bâtiment. Pour être considéré admissible pour la force de frappe, l'intervention doit-être confirmée.

Système d'alarme incendie sans incendie

2023	2024	2025
33	19	41



Alarmes incendies non fondées : leur nombre reste trop élevés dans la MRC des Basques.

Plan d'interventions

2023	2024	2025	Total
28	45	43	116

Mot de la fin

En 2025, nos équipes ont déployé des efforts constants pour assurer une rigueur dans la gestion de nos dossiers, malgré les contraintes liées au manque de ressources financières et humaines. Bien que des défis demeurent, nous avons su avancer et progresser de manière significative, avec l'objectif de garantir une gestion toujours plus efficiente et rigoureuse.

Pour l'année 2026, plusieurs formations sont en cours pour renforcer les compétences de nos équipes, et plusieurs projets sont en développement, couvrant divers sujets stratégiques. Ces initiatives visent à soutenir notre croissance et à répondre aux besoins croissants de nos services. De plus, la révision du schéma de de couverture de risque, en lien avec les nouvelles orientations du Ministère, sera livré en 2026, suite à la mise en vigueur des nouvelles directives le 5 mars 2025.

Cette évolution marquera un tournant important dans notre manière de structurer nos interventions et nos processus. Nous poursuivons également nos efforts pour renforcer nos partenariats avec les villes voisines, ce qui nous permet de mutualiser nos ressources et d'améliorer notre réactivité face aux défis du terrain. Par ailleurs, la santé et la sécurité au travail demeurent des priorités essentielles pour nous, afin de garantir la sécurité de nos équipes et la qualité de nos interventions.

Nous tenons à remercier chaleureusement tous les acteurs du milieu qui travaillent avec nous, et qui partagent notre vision : celle d'un service public dédié avant tout au citoyen. Leur collaboration, leur engagement et leur volonté de faire en sorte que tout fonctionne dans l'intérêt de la communauté sont des éléments précieux qui nous permettent d'aller de l'avant. Avec une vision claire et des projets ambitieux pour 2026, nous restons déterminés à poursuivre nos efforts pour progresser et offrir des services de qualité, adaptés aux besoins de notre communauté.





État de situation – Rapport d'activités 2025

- Objectif 1 – La prévention (Actions 1 à 5)

Les risques sur le territoire sont tous recensés, localisés, évalués et classifiés en continu.

À la suite des inspections de prévention, ce dernier peut modifier la classification d'un bâtiment en fonction de différents critères, (ex : limite du PU, réseau d'aqueduc conforme, etc.) desservi et de celles du bâtiment (inflammabilité, risques de propagation, usage, importance pour la collectivité, vulnérabilité des occupants, la présence de matière dangereuse, etc.)

Les cinq programmes de prévention demandés aux orientations sont écrits et mis en œuvre par les autorités responsables. Cette mise en œuvre fait l'objet d'une évaluation pour déterminer si les objectifs des programmes sont atteints.

La prévention pour les risques faible à bien été pour l'an 5 du schéma, 1044 visites ont été effectuées sur un nombre 1114 visites prévues pour 94%. Cependant, certaines municipalités ont de la difficulté à atteindre leurs objectifs. Des mesures seront prises pour les prochaines années pour aider les municipalités.

Les visites pour la vérification de l'installation et du fonctionnement des avertisseurs de fumée sont effectuées par des pompiers formés par le préventionniste de la MRC pour réaliser la tâche. La plus grosse problématique se situe niveau des données, certains autorités locaux n'achement pas toujours les données vers l'autorité régionale.

Les données du rapport de visite devrait-être consignées dans un système de classement informatique facilitant l'accès aux informations et la compilation de statistiques. Cependant, l'accès n'est pas disponible pour tous les SSI et la MRC. L'accès est contrôlé par un service incendie de la MRC.

Pour les risques moyens, élevés et très élevés, 81 visites ont été effectuées sur 170 prévues pour un pourcentage de 48% pour l'année 5 du schéma.

Pour la sensibilisation du public, un total de 131 heures ont été effectuées dans la MRC. Rencontre d'étudiants, de personnes âgées, de travailleurs et de gens vivant dans les Basques lors d'exercice incendie, de journée porte ouverte dans différentes casernes ou différents messages de prévention sur les réseaux sociaux ou les courriers municipaux.



Objectif 2 – L'intervention – risques faibles (Actions 6 à 14)

En 2005, les SSI de la MRC des Basques ont reçu un nombre de 11 appels qui requéraient la force de frappe (8 pompiers en 15 minutes) pour les risques faibles, que ce soit en milieu urbain ou non. Sur ces 10 appels, 8 ont atteints la force de frappe (75%)

Ce n'est pas toutes les municipalités qui possèdent des ententes intermunicipales peut causer des problématiques.

Les protocoles de déploiement permettant d'assurer une force de frappe optimale, sans considération des limites territoriales, sont mis à jour en continu et transmis aux centres secondaires de communications d'urgence-incendie.

L'entretien et l'évaluation des poteaux incendie est réalisée en conformité aux exigences du guide de référence, par les municipalités, afin d'assurer les quantités d'eau requises pour une intervention efficace. La non-conformité des poteaux incendie est prise en charge par les municipalités afin d'apporter les correctifs requis.

Les poteaux d'incendie sont identifiés en fonction de la conformité du réseau d'aqueduc selon la planification établie.

L'entretien et l'évaluation des points d'eau sont réalisés, par les municipalités, afin d'assurer les quantités d'eau requises pour une intervention efficace.

La non-conformité des points d'eau est prise en charge par les municipalités afin d'apporter les correctifs requis.

L'ensemble des autopompes et des camions de type citernes sont certifiés ULC.

Tous les véhicules d'intervention ont réussi les essais annuels visant à vérifier leur performance routière et leur rendement.

L'inspection, l'évaluation, l'entretien et le remplacement des équipements et accessoires d'intervention sont réalisés en conformité aux exigences du guide de référence, par les services incendie.

L'entretien et les essais annuels des pompes portatives sont faits par une personne compétente en la matière et respectent les exigences du fabricant.

Les résultats des essais annuels, des pompes portatives, sont consignés dans un registre afin de permettre de comparer la performance de la pompe au cours des années. Cependant, ce n'est pas tous les SSI qui envoient l'information à l'autorité régionale.



L'inspection, l'évaluation, l'entretien et le remplacement des équipements de protection individuelle sont conformes aux exigences du fabricant et des guides de référence, par les municipalités.

Les entraînements pour le maintien des compétences des pompiers sont réalisés de manière assidue selon la planification annuelle établie afin de maintenir à jour les champs de compétences requis par le métier.

Une procédure est en place pour évaluer, annuellement, les habiletés des officiers et des pompiers et ajuster les besoins de formation.

Objectif 3 – Intervention - Risques plus élevés (Actions 15 à 17)

En 2025, les SSI de la MRC des Basques ont reçu un nombre de 5 appels qui requérait la force de frappe pour les risques plus élevés, que ce soit en milieu urbain ou non. Sur ces 5 appels, 3 ont atteints la force de frappe (60%)

La force de frappe est planifiée de façon optimale pour les risques moyens, élevés et très élevés. Celle-ci est proportionnelle à la classe de risques et tient compte des éléments spécifiques aux caractéristiques du bâtiment afin de mobiliser les ressources nécessaires.

Les ententes intermunicipales requises permettant d'assurer une force de frappe optimale, sans considération des limites territoriales, mais encore là, quelques municipalités n'ont pas d'entente avec d'autres municipalités.

Les protocoles de déploiement permettant d'assurer une force de frappe optimale, sans considération des limites territoriales, sont mis à jour en continu et transmis aux centres secondaires de communications d'urgence incendie.

Une priorisation des risques élevés et très élevés est réalisée pour l'élaboration des plans d'intervention.



Objectif 4 – Les mesures d'autoprotection (Actions 18 à 20)

Les mesures d'autoprotection, instaurées au cours des cinq dernières années, ont permis de mettre en place sur le territoire de la MRC des Basques, les éléments suivants :

Une réglementation uniformisée, rendant obligatoires les avertisseurs de fumée, les extincteurs portatifs ainsi que les détecteurs de monoxyde de carbone (voir programme sur l'installation et la vérification des avertisseurs de fumée);

Des nouvelles visites à l'égard de la prévention des incendies des immeubles à risques élevés et très élevés ont été effectuées ;

Le raccordement à une centrale de surveillance de plusieurs systèmes d'alarme incendie, ce qui a pour effet de réduire le délai dès l'appel initial et favoriser une intervention plus efficace ;

Une périodicité accrue concernant les visites préventives dans les secteurs avec une ou des lacunes au niveau de l'intervention ;

L'installation de quelques systèmes fixes et d'alarmes incendie dans les bâtiments industriels de la région ;

L'installation et la vérification de systèmes d'autoprotection dans les centres de la petite enfance, les résidences pour personnes âgées ainsi que dans les bâtiments scolaires ;

Le travail conjoint avec le service incendie et l'urbanisme concernant les nouvelles constructions et rénovations de bâtiments.

Objectif 5 - Les autres risques de sinistre (Actions 21 à 25)

La planification pour les interventions des autres sinistres prévus au schéma, sur le territoire, fait l'objet d'une analyse des ressources les plus rapides à intervenir, et ce sans considération des limites territoriales.

Les protocoles de déploiement relatifs aux autres sinistres prévus au schéma permettant d'assurer une force de frappe optimale, sans considération des limites



territoriales, sont mis à jour en continu et transmis aux centres secondaires de communications d'urgence incendie.

Les pompiers affectés aux autres sinistres (désincarcération, SUMI, sauvetage au bord de l'eau, etc.) ont tous suivi la formation requise ainsi que le maintien des compétences.

L'entretien et la vérification des équipements spécialisés ainsi que des équipements individuels utilisés pour les autres sinistres, prévus au schéma, sont faits à la fréquence prescrite et selon les normes applicables et un rapport est consigné afin de permettre la gestion adéquate des équipements spécialisés.

Objectif 6 – L'utilisation maximale des ressources (Actions 21 à 25)

La planification de la force de frappe requise pour l'intervention a fait l'objet d'une analyse des ressources les plus rapides à intervenir, et ce sans considération des limites territoriales (optimisation).

Un suivi est fait en continu afin d'assurer que la démarche d'optimisation planifiée est toujours pertinente, sinon les ajustements nécessaires sont réalisés afin d'assurer un déploiement des ressources optimal lors des interventions.

Si des modifications au déploiement optimal des ressources sont requises, les protocoles de déploiement sont ajustés et transmis aux centres secondaires de communications d'urgence incendie.

Objectif 7 – Le recours au palier supramunicipal (Actions 28 à 30)

Une ressource est affectée à temps plein à la coordination du schéma et au suivi de sa mise en œuvre par l'autorité régionale. Cette ressource effectue aussi le travail comme préventionniste des risques moyens, élevés et très élevés dans la MRC des Basques. La MRC est aussi gestionnaire de formation auprès de l'École nationale des pompiers du Québec.

L'autorité régionale est proactive, auprès des autorités locales pour le suivi de la mise en œuvre du schéma, en s'assurant de la collaboration des acteurs locaux.



concernés dans la mise en œuvre des actions au schéma, en favorisant la mise en place de solutions communes et la mise en place de l'interopérabilité des systèmes de communication ou d'autres éléments d'intervention et de prévention. (Citer les recommandations et les réalisations réalisées au cours de la période du rapport d'activité)

L'autorité régionale a mis en place une procédure de vérification de l'atteinte des objectifs au schéma afin d'assurer un processus d'amélioration continue de la gestion de la planification incendie établie (identification des résultats, analyse des écarts et mise en place de mesures correctives ou modifications au besoin).

Les autorités locales transmettent leur rapport d'activité annuel à l'autorité régionale selon les délais prescrits par la loi.

Cependant, certaines municipalités ne communiquent pas toutes les informations demandées par l'autorité régionale dans la réalisation de son mandat en sécurité incendie.

Un comité de sécurité incendie régional est en place et se rencontre fréquemment afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre du schéma.

Objectif 8 – Les autres structures vouées à la sécurité public (Action 31)

L'autorité régionale assure la gouverne d'un comité régional de concertation et de coordination comprenant les autres acteurs voués à la sécurité du public. Le but étant la planification d'une prestation de services de qualité en toutes circonstances et d'éviter d'éventuels conflits de compétences lors de la gestion d'un évènement, cependant aucune rencontre n'a eu lieu cette année.

Les rôles et les responsabilités de chacun, dans le cadre des interventions d'urgence, sont définis pour éviter l'improvisation lors de ces événements.

Le comité a pour mandat d'effectuer des rétroactions au besoin, après une intervention conjointe, avec les acteurs pour évaluer l'efficacité de l'évènement et améliorer les méthodes utilisées.

Le comité collabore selon les besoins avec des experts spécifiques.

Les systèmes de communication entre les différents acteurs sont interopérables.



Tableau 1			
Programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement d'avertisseur de fumée			
Année prévue dans le plan de mise en œuvre	Nombre de visites prévues	Nombre de visite effectués	Objectif atteint dans le Plan de mise en œuvre (%)
An 1	1183	804	68 %
An 2	1152	729	63 %
An 3	1148	938	82 %
An 4	1148	1081	94 %
An 5	1116	1081	97 %
Total :	5747	4633	81 %

Tableau 2			
Programme d'inspection des risques moyens			
Année prévue dans le plan de mise en œuvre	Nombre d'inspections prévues	Nombre d'inspections effectués	Objectif atteint dans le Plan de mise en œuvre (%)
An 1	80	58	73 %
An 2	80	29	36 %
An 3	80	28	35 %
An 4	78	17	22 %
An 5	76	24	32 %
Total :	394	156	39 %

Tableau 3			
Programme d'inspection des risques élevés			
Année prévue dans le plan de mise en œuvre	Nombre d'inspections prévues	Nombre d'inspections effectués	Objectif atteint dans le Plan de mise en œuvre (%)
An 1	88	42	48 %
An 2	86	11	13 %
An 3	82	21	26 %
An 4	81	21	26 %
An 5	80	25	31 %
Total :	417	120	29 %



Tableau 4
Programme d'inspection des risques très élevés

Année prévue dans le plan de mise en œuvre	Nombre d'inspections prévues	Nombre d'inspections effectués	Objectif atteint dans le Plan de mise en œuvre (%)
An 1	13	8	62 %
An 2	13	2	15 %
An 3	14	4	29 %
An 4	14	17	121 %
An 5	14	32	229 %
Total :	68	63	91 %

Tableau 5
Programme d'inspection des risques moyens, élevés et très élevés

Année prévue dans le plan de mise en œuvre	Nombre d'inspections prévues	Nombre d'inspections effectués	Objectif atteint dans le Plan de mise en œuvre (%)
An 1	181	108	60 %
An 2	179	42	23 %
An 3	176	53	30 %
An 4	173	55	32 %
An 5	170	81	48 %
Total :	879	339	39 %

Tableau 6
Programme de sensibilisation du public

Année prévue dans le plan de mise en œuvre	Nombre d'heures
An 1	50
An 2	61
An 3	62
An 4	70
An 5	131



Tableau 7
Force de frappe lors des interventions pour un risque faible dans le périmètre urbain

Année prévue dans le plan de mise en œuvre	Nombre d'appels	Nombre d'interventions requérant une force de frappe	Nombre d'interventions où la force de frappe a été atteinte	%
An 1	11	11	11	100 %
An 2	11	11	11	100 %
An 3	14	7	4	57 %
An 4	13	3	2	66 %
An 5	11	2	2	100 %

Tableau 8
Force de frappe lors des interventions pour un risque faible hors du périmètre urbain

Année prévue dans le plan de mise en œuvre	Nombre d'appels	Nombre d'interventions requérant une force de frappe	Nombre d'interventions où la force de frappe a été atteinte	%
An 1	10	10	10	100 %
An 2	8	8	8	100 %
An 3	15	5	4	80 %
An 4	2	2	2	100 %
An 5	13	8	6	75 %

Tableau 9
Force de frappe lors des interventions en incendie pour un risque moyen

Année prévue dans le plan de mise en œuvre	Nombre d'appels	Nombre d'interventions requérant une force de frappe	Nombre d'interventions où la force de frappe a été atteinte	%
An 1	2	2	2	100 %
An 2	1	1	1	100 %
An 3	4	4	3	75 %
An 4	4	2	1	50 %
An 5	4	1	1	100 %



Tableau 10

Force de frappe lors des interventions en incendie pour un risque élevés

Année prévue dans le plan de mise en œuvre	Nombre d'appels	Nombre d'interventions requérant une force de frappe	Nombre d'interventions où la force de frappe a été atteinte	%
An 1	3	3	3	100 %
An 2	3	3	3	100 %
An 3	9	0	0	0 %
An 4	5	1	1	100 %
An 5	13	3	2	67 %

Tableau 11

Force de frappe lors des interventions en incendie pour un risque très élevés

Année prévue dans le plan de mise en œuvre	Nombre d'appels	Nombre d'interventions requérant une force de frappe	Nombre d'interventions où la force de frappe a été atteinte	%
An 1	5	5	4	80 %
An 2	0	0	0	0 %
An 3	8	0	0	0 %
An 4	9	1	1	100 %
An 5	14	1	0	0 %

Tableau 12

Force de frappe lors des interventions en incendie pour un risque plus élevés

Année prévue dans le plan de mise en œuvre	Nombre total d'interventions requérant une force de frappe	Nombre total d'interventions où la force de frappe a été atteinte	% d'interventions où la force de frappe a été atteinte
An 1	10	9	90 %
An 2	4	4	100 %
An 3	4	3	75 %
An 4	4	3	75 %
An 5	5	3	60 %
Total :	27	22	80 %



Tableau 13 Poteaux d'incendie		
Année prévue dans le plan de mise en œuvre	Nombre conformes	Nombre non-conformes
An 1	276	1
An 2	276	1
An 3	275	2
An 4	276	1
An 5	277	0

Tableau 14 Points d'eau		
Année prévue dans le plan de mise en œuvre	Nombre conformes	Nombre non-conformes
An 1	13	9
An 2	18	13
An 3	19	5
An 4	22	8
An 5	23	11
Total :	95	46

Tableau 15 Plans particuliers d'intervention			
Année prévue dans le plan de mise en œuvre	Nombre total de plans prévues	Nombre total de de plans effectués	Objectif atteint dans le Plan de mise en œuvre (%)
An 1	176	0	0 %
An 2	175	4	2 %
An 3	173	28	16 %
An 4	169	45	27 %
An 5	187	43	23 %
Total :	880	120	16 %

Tableau 13
Véhicules d'interventions

Année prévue dans le plan de mise en œuvre	Nombre devant être soumis aux essais et vérifications	Nombre soumis aux essais et vérifications	Objectif atteint dans le Plan de mise en œuvre (%)
An 1	15	14	93 %
An 2	15	15	100 %
An 3	15	15	100 %
An 4	15	15	100 %
An 5	15	15	100 %
Total :			99 %



Ce rapport a été adopté par la résolution XXXX-XX-XX lors de la séance ordinaire du Conseil des maires du _____



400-2, rue Jean-Rioux
Trois-Pistoles, QC G0L 4K0
Tél. :418-851-3206, #3113
www.mrcdesbasques.com